

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **TCM-011-13494/23/BM**

### **■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Acoucite et paiement de la cotisation 2023**

**48456**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 2016 et la délibération n° ENV 011-1453/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant adhésion aux associations du secteur de l'environnement, la Métropole a décidé d'adhérer à plusieurs associations actives en matière d'Environnement présentant un intérêt en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations...) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international. Parmi celles-ci, l'association ACOUCITE qui a été créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de centres publics techniques de recherche.

C'est un pôle national de compétence sur l'environnement sonore urbain. Son objectif est de favoriser les liens entre la recherche et les besoins opérationnels des collectivités, notamment sur le bruit des transports.

ACOUCITE participe à des programmes de recherche nationaux et européens, et anime des réseaux de collectivités.

Dans ce contexte, ACOUCITE propose une analyse, du conseil, de la formation et une expertise à tout type de public (élus, techniciens, grand public). Le pôle de compétence peut, à tout moment, apporter une expertise et une aide à la décision, grâce à ses partenaires spécialisés en acoustique, voirie, urbanisme, architecture, ingénierie du trafic, enquête psychosociologique et santé.

Par ailleurs, ACOUCITE accompagne la Métropole dans la mise en place de son Observatoire de l'Environnement Sonore.

C'est pourquoi, il est proposé de poursuivre l'adhésion de la Métropole à l'association ACOUCITE pour un montant de 800€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 011-1453/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant adhésion aux associations du secteur de l'environnement ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TCM-011-13383/22/BM du Bureau de la Métropole du 10 mars 2022 portant renouvellement des adhésions de la Métropole aux associations du secteur de l'Environnement et règlement de leurs cotisations au titre de l'année 2022.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que les actions d'ACOUCITE représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'environnement.
- Que dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend renouveler son adhésion à l'association ACOUCITE pour l'année 2023.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés, le renouvellement d'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association ACOUCITE, ainsi que le règlement de la cotisation correspondante au titre de l'année 2023 pour un montant de 800 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain, en section de fonctionnement chapitre 011 - nature 6281 - Fonction 74.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente,  
Protection de l'environnement,  
Lutte contre les pollutions,  
Transition écologique

Amapola VENTRON